

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE



16756/11

(OR. en)

PRESSE 422 PR CO 68

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3124^{ème} session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, le 14 novembre 2011

Présidente Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

PRESSE

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil a élaboré la position de l'UE en vue de la conférence internationale sur **l'Afghanistan** qui aura lieu à Bonn le 5 décembre. Il a réaffirmé que l'UE est fermement déterminée à demeurer un partenaire solide et fiable de l'Afghanistan, même lorsque le processus de transition sera achevé. Il a approuvé un mandat de négociation en vue d'un accord de coopération avec l'Afghanistan en matière de partenariat et de développement et a prolongé la mission de police de l'UE en Afghanistan, en principe pour une période de trois années supplémentaires, jusqu'à la fin de 2014.

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation dans le voisinage méridional de l'UE, à la lumière des derniers développements dans la région. Il a adopté des conclusions sur **la Libye**, **la Syrie et la Tunisie**. Au vu de la gravité de la situation en Syrie, le Conseil a renforcé les mesures restrictives prises par l'UE à l'encontre du régime syrien.

Le Conseil devrait adopter un cadre stratégique pour la **Corne de l'Afrique**, qui doit orienter l'action de l'UE visant à renforcer la paix, la stabilité et la prospérité dans la région. Le cadre stratégique fixe cinq priorités d'action pour l'UE: mettre en place des structures politiques solides et devant répondre de leur action; contribuer au règlement et à la prévention des conflits; atténuer les menaces émanant de la région qui pèsent sur la sécurité; encourager la croissance économique, et soutenir la coopération économique au niveau régional.

Au cours du déjeuner, les ministres ont débattu des opérations actuelles et futures dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune. Ils ont également procédé à un échange de vues sur un nouveau rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant le programme nucléaire iranien. Le Conseil a adopté des conclusions sur l'Iran exprimant la préoccupation croissante que lui inspirent le programme nucléaire iranien et l'absence de progrès dans les efforts diplomatiques.

Les ministres chargés de la coopération au développement ont établi la position de l'UE en vue du quatrième Forum de haut niveau sur **l'efficacité de l'aide** qui se tiendra à Busan (Corée du Sud). Ils ont aussi examiné des propositions sur **l'avenir de la politique de développement de l'UE** contenues dans le programme pour le changement et sur une approche recentrée de l'appui budgétaire.

Au cours d'un dîner de travail, les ministres ont évoqué les relations entre l'UE et la **Fédération de Russie**.

SOMMAIRE¹

PAl	RTICIPANTS	5
PO	INTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT	
Afg	hanistan	7
Voi	sinage méridional	10
Cor	ne de l'Afrique et Somalie	14
Iran	1	19
Poli	itique de sécurité et de défense commune	19
SES	SSION CONSACRÉE À LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	20
RÉU	UNIONS EN MARGE DU CONSEIL	21
A U'	TRES POINTS APPROUVÉS	
AFI	FAIRES ÉTRANGÈRES	
_	Relations avec la Russie	22
CO	OPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	
_	Rapport annuel sur les politiques de l'Union européenne en matière de développement et d'aide extérieure	22
_	Contributions de l'UE acheminées par des organisations des Nations unies dans des pays affectés par des conflits	22
_	Fonds européen de développement	22
JUS	STICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES	
_	Mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme	23
ESF	PACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN	
_	Relations avec l'Espace économique européen.	23
•	Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conscela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets. Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil http://www.consilium.europa.eu. Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuv être obtenues auprès du Service de presse.	un

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA PROCÉDURE ÉCRITE

16756/11 EDD

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

Mme Catherine ASHTON Haute Représentante de l'Union pour les affaires

étrangères et la politique de sécurité

Belgique: M. Steven VANACKERE

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et des réformes institutionnelles

M. Olivier CHASTEL Ministre de la coopération au développement, chargé des

affaires européennes

Bulgarie:

M. Nickolay MLADENOV Ministre des affaires étrangères M. Dimitar TSANTCHEV Vice-ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Karl SCHWARZENBERG Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

M. Tomáš DUB Vice-ministre des Affaires étrangères

Danemark:

M. Villy SØVNDAL Ministre des affaires étrangères

M. Christian Friis BACH Ministre de la coopération au développement

Allemagne:

M. Guido WESTERWELLE Ministre des affaires étrangères

M. Peter TEMPEL Représentant permanent

Estonie:

M. Urmas PAET Ministre des affaires étrangères

Mme Lucinda CREIGHTON Ministre délégué chargé des affaires européennes Ministre délégué auprès du ministre des affaires Mme Jan O'SULLIVAN

étrangères, chargé du commerce et du développement

M. Dimitrios DOLLIS Secrétaire d'État aux affaires étrangères

Espagne: M. Luis PLANAS PUCHADES

France:

M. Alain JUPPÉ Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et

M. Henri de RAINCOURT Ministre auprès de la ministre d'État, ministre des affaires

étrangères et européennes, chargé de la coopération

Représentant permanent

Italie:

M. Alfredo MANTICA Secrétaire d'État aux affaires étrangères

Directeur général adjoint / directeur principal pour la M. Mario SAMMARTINO planification et l'exécution des interventions de la coopération au ministère des affaires étrangères

Chypre:

M. Erato KOZAKOU-MARCOULLIS Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS Ministre des affaires étrangères

M. Janis MAZEIKS Chef de la direction des relations bilatérales du ministère

des Affaires étrangères

Lituanie:

M. Audronius AŽUBALIS Ministre des affaires étrangères M. Raimundas KAROBLIS Représentant permanent

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et

de l'immigration

Mme Marie-Josée JACOBS Ministre de la famille et de l'intégration, ministre de la

coopération et de l'action humanitaire

16756/11 5

FR

Hongrie:

M. János MARTONYI Ministre des affaires étrangères

Malte:

M. Richard CACHIA CARUANA Représentant permanent

Pays-Bas:

M. Uri ROSENTHAL Ministre des affaires étrangères

M. Ben KNAPEN Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Autriche:

M. Wolfgang WALDNER Secrétaire d'État, ministère fédéral des affaires

européennes et internationales

Pologne:

M. Radoslaw SIKORSKI Ministre des affaires étrangères

M. Krzysztof STANOWSKI Sous-secrétaire d'État à la coopération au développement

au ministère des affaires étrangères

Portugal:

M. Paolo PORTAS Ministre d'État, ministre des affaires étrangères

M. Manuel LOBO ANTUNES Représentant permanent

Roumanie:

M. Teodor BACONSCHI Ministre des affaires étrangères

M. Mihnea MOTOC Représentant permanent

Slovénie:

M. Samuel ŽBOGAR Ministre des affaires étrangères

Mme Dragoljuba BENČINA Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Mikuláš DZURINDA Ministre des affaires étrangères

M. Milan JEŽOVICA Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Finlande:

M. Errki TUOMIOJA Ministre des affaires étrangères

Mme Heidi HAUTALA Ministre du développement international

Suède:

M. Carl BILDT Ministre des affaires étrangères

Mme Gunilla CARLSSON Ministre de l'aide au développement

Royaume-Uni:

M. William HAGUE Premier secrétaire d'État, secrétaire d'État chargé des

affaires étrangères et du Commonwealth

M. Stephen O'BRIEN Secrétaire d'État au ministère du développement

international

Commission:

Mme Kristalina GEORGIEVAMembreM. Andris PIEBALGSMembreM. Štefan FÜLEMembre

16756/11 6

FR

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Afghanistan

Le Conseil a élaboré la position de l'UE en vue de la conférence internationale sur l'Afghanistan qui aura lieu à Bonn le 5 décembre.

Le Conseil a adopté les conclusions qui suivent:

- 1. "L'action internationale en Afghanistan passe progressivement d'une approche fondée sur la sécurité et la stabilisation à une coopération politique et économique. Après 2014, c'est un Afghanistan pleinement souverain qui assumera toute la responsabilité de sa propre sécurité et qui s'attachera à devenir un membre stable et responsable de la communauté internationale au service de tous ses citoyens et dans le respect intégral des engagements pris au niveau international. Pour que ces processus soient menés à bien, la communauté internationale devra continuer à soutenir l'Afghanistan dans la voie qui le mène de la transition à la transformation.
- 2. Dans ce cadre, le Conseil attend avec intérêt l'annonce officielle du président Karzaï concernant la deuxième liste de provinces, districts et villes pour lesquels toute la responsabilité en matière de sécurité sera transférée aux autorités afghanes, dans le cadre du processus de transition. Près de 50 % de la population du pays vit dans des zones où la responsabilité en matière de sécurité a changé de mains ou devrait le faire.
- 3. La conférence internationale sur l'Afghanistan se tiendra à Bonn le 5 décembre 2011 sous la présidence de l'Afghanistan. Le Conseil souscrit sans réserve aux objectifs de cette conférence, notamment pour ce qui est de mobiliser la communauté internationale afin qu'elle poursuive son action dans le pays à long terme. Aussi le Conseil réaffirme-t-il que l'UE, en tant que partenaire solide et fiable du gouvernement et du peuple afghans, est fermement déterminée à continuer d'apporter son soutien, même lorsque le processus de transition aura été achevé.
- 4. En outre, le Conseil s'attend à ce que la conférence de Bonn mette en exergue la poursuite du renforcement des institutions de gouvernance afghanes. Il estime que, si l'on veut que les structures démocratiques que l'UE a contribué à mettre en place se développent et puissent inscrire leur action dans la durée, elles doivent bénéficier d'un soutien sans faille de la part des Afghans, qui ont été nombreux à voter aux scrutins de 2009 et 2010 en dépit des intimidations, des menaces et des doutes qui planaient sur l'intégrité du processus.
- 5. Parallèlement, l'Afghanistan doit obtenir des résultats tangibles dans la mise en œuvre des engagements pris lors de la conférence de Kaboul, notamment dans les domaines de la gouvernance et du respect des droits de l'homme et de l'État de droit, ainsi qu'en matière de gestion responsable des fonds publics. Aussi, dans le cadre de l'état des lieux qu'elle dressera des aspects civils de la transition, la conférence de Bonn devrait-elle envoyer aux autorités afghanes un message clair de soutien, tout en leur demandant instamment de faire preuve d'un sens des responsabilités fort et d'une ferme résolution et de progresser rapidement dans ces domaines cruciaux.

- 6. Par conséquent, au cours du processus de transition qui doit s'achever en 2014, l'UE réaffirmera à Bonn, dans le prolongement de ses conclusions du 18 juillet 2011 et du plan d'action qu'elle a adopté en octobre 2009, qu'elle est prête à aider l'Afghanistan, le cas échéant en coordination et en coopération avec les Nations unies et l'OTAN et d'autres enceintes internationales concernées, notamment en s'employant à:
 - favoriser une meilleure surveillance de la part des organismes élus au niveau tant national qu'infranational, notamment en ce qui concerne les flux et l'utilisation des fonds publics;
 - dans ce contexte, aider l'Afghanistan à faire en sorte que les institutions au niveau provincial et national travaillent de concert, de manière efficace et transparente;
 - renforcer le rôle du parlement, du système judiciaire et des autorités chargées du contrôle des comptes;
 - œuvrer en faveur du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, une attention particulière étant accordée aux femmes;
 - accroître l'aide qu'elle apporte au renforcement des capacités, entres autres dans les domaines de la gouvernance au niveau infranational, de la formation de fonctionnaires et de forces civiles de maintien de l'ordre, de la réforme du secteur de la justice et de la réforme électorale;
 - Le Conseil a marqué son accord de principe pour que le mandat d'EUPOL Afghanistan soit prorogé jusqu'à la fin de 2014. Il a également indiqué que l'UE avait la volonté de coopérer avec l'Afghanistan au-delà de 2014 afin de soutenir les efforts déployés par ce pays pour renforcer le maintien de l'ordre et l'État de droit.
 - poursuivre la coopération au développement menée avec l'Afghanistan, en vue de favoriser le développement économique et social et de lutter contre la pauvreté.

Le Conseil a souligné qu'il importait d'assurer à la présence de l'UE en Afghanistan des conditions adéquates de sécurité et a insisté sur le rôle des autorités afghanes à cet égard, y compris en ce qui concerne l'EUPOL.

7. Le Conseil réaffirme que, dans le cadre de l'action qu'elle mène dans le domaine de l'État de droit, l'UE entend s'attacher à aider l'Afghanistan à améliorer le cadre légal régissant les activités du secteur privé et notamment les investissements directs, en vue d'améliorer le climat général des investissements et, partant, de réduire autant que faire se peut les risques politiques, favorisant ainsi les conditions d'une croissance économique durable.

- 8. Le Conseil a adopté une décision autorisant la Commission européenne et la Haute Représentante à négocier un accord de coopération en matière de partenariat et de développement avec l'Afghanistan. Ce mandat mentionne spécifiquement la coopération dans les domaines évoqués ci-avant ainsi que dans une série d'autres domaines tels que le développement, la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et la criminalité internationale, la migration, les échanges, l'environnement y compris le changement climatique et la coopération sur le plan économique et culturel. L'accord mettra en place, pour la première fois, un cadre global cohérent et juridiquement contraignant pour les relations entre l'UE et l'Afghanistan, dans lequel seront énoncées les valeurs communes ainsi que les droits et obligations réciproques des parties, concrétisant ainsi un engagement à long terme en faveur de la coopération avec l'Afghanistan à l'horizon 2014 et au-delà.
- 9. Dans le contexte des principes susvisés, l'UE s'emploiera à ce que le financement de ses programmes de coopération et d'assistance en faveur de l'Afghanistan et de la région tant sur le plan bilatéral qu'au titre du budget de l'UE soit maintenu, dans les années à venir, à un niveau au moins équivalent au niveau actuel.
- 10. L'UE réaffirme qu'elle apporte son soutien à un processus de réconciliation et de réintégration dirigé par les Afghans, conformément aux conditions figurant dans les conclusions que le Conseil a adoptées le 18 juillet 2011.
- 11. L'UE note que la conférence sur le thème "Sécurité et coopération au cœur de l'Asie", qui s'est tenue à Istanbul le 2 novembre 2011, a permis, à la faveur du lancement du processus d'Istanbul, de jeter les bases adéquates pour un processus de coopération politique dans le voisinage de l'Afghanistan, sous le contrôle et la direction des pays de la région. L'UE accueille avec satisfaction les mesures de suivi arrêtées à Istanbul, y compris les mesures de confiance proposées, ainsi que la tenue de réunions techniques destinées à préparer la réunion ministérielle de Kaboul en 2012. Tous les pays de la région doivent participer aux efforts déployés pour parvenir à une solution pacifique au conflit en Afghanistan, ce qui permettra de donner corps à l'engagement à long terme de la communauté internationale en faveur du développement de ce pays. L'UE estime que, fondamentalement, il est dans l'intérêt de chaque pays de la région de contribuer à la stabilité de l'Afghanistan.
- 12. L'UE et ses États membres sont dès lors prêts à faciliter, par une diplomatie active, toute initiative visant à concilier les intérêts légitimes des voisins de l'Afghanistan. Le Conseil réaffirme qu'il est indispensable que tous les pays de la région et au-delà admettent que l'Afghanistan doit pouvoir trouver lui-même le chemin de la paix, sans ingérence extérieure. L'UE est disposée à apporter au gouvernement afghan, à sa demande, une assistance concrète pour faire avancer la coopération dans la région.
- Dans le cadre des discussions bilatérales ou multilatérales qui s'inscriront dans le prolongement de la conférence d'Istanbul, il convient également d'encourager tous les pays de la région à ouvrir des possibilités d'échanges, de transit et d'investissement pour l'Afghanistan et, ce faisant, pour eux-mêmes. À cet effet, il y a lieu dans la mesure du possible de se fonder sur les normes et critères définis à l'échelle internationale. Les organismes internationaux concernés, tels que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Conseil de coopération douanière (CCC), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et d'autres, pourraient jouer un rôle particulièrement utile pour le suivi de l'action menée à cet égard.
- 14. Le Conseil estime que les Nations unies peuvent jouer un rôle central pour ce qui est d'aider les pays de la région à tenir les engagements qu'ils auraient pris dans tous les domaines précités."

Voisinage méridional

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation dans le voisinage méridional de l'UE, à la lumière des derniers développements dans la région.

- Libye

Le Conseil a examiné la situation en Libye et a adopté les conclusions suivantes:

- 1. "L'UE salue la proclamation, le 23 octobre, de la libération de la Libye; cette proclamation marque le début d'une ère nouvelle pour le pays et pour sa population. L'UE se félicite également de la nomination de M. Abdel Rahim al-Kib en tant que nouveau Premier ministre de la Libye et espère qu'un gouvernement de transition sera rapidement formé. Elle reconnaît les aspirations légitimes que le peuple libyen a exprimées pendant la révolution et encourage la poursuite des efforts de réconciliation. L'UE demande par ailleurs une nouvelle fois que cette transition soit ouverte à tous et ouvre la voie à l'instauration d'un État fondé sur l'État de droit et les principes démocratiques auxquels la population libyenne a aspiré pendant la révolution, tels que les libertés fondamentales, le respect des droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, y compris la participation des femmes au processus politique, et la non-discrimination.
- 2. L'UE encourage le Conseil national de transition à continuer d'appeler à la justice et au respect des droits de l'homme, conformément à sa déclaration constitutionnelle. Elle prend note avec préoccupation des informations faisant état de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris d'actes de vengeance et d'exécutions sommaires. Elle se félicite de la détermination des autorités libyennes à prendre des mesures pour mettre un terme à ces actes, à mener des enquêtes approfondies et impartiales sur ceux-ci et à faire en sorte que les auteurs de violations des droits de l'homme aient à répondre de leurs actes. L'UE accueille avec satisfaction la promesse faite par les autorités libyennes de coopérer avec le Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, la commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, ainsi que la Cour pénale internationale.
- 3. L'UE prend note de la fin de l'opération "Unified Protector" menée en Libye, et se félicite du rôle déterminant qu'elle a joué pour protéger les civils. L'UE rappelle par ailleurs qu'elle a agi sans tarder pour mettre en œuvre les dispositions de la résolution 2016 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies relatives à la levée de la zone d'exclusion aérienne.
- 4. L'UE souligne la préoccupation que lui inspirent la prolifération de tous types d'armes et de matériel connexe, conformément à la résolution 2017 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies, et notamment des systèmes antiaériens portables (MANPADS), ainsi que les stocks d'armes chimiques présents en Libye, et le danger que représente leur dissémination dans la région. Elle insiste sur la nécessité d'apporter une réponse fondée sur une coordination étroite avec les partenaires internationaux et les pays de la région et elle rappelle l'importance que revêt sa stratégie pour le Sahel à cet égard.

- Dans le respect total du principe de la maîtrise de son destin par la Libye et en coopération avec les Nations unies, l'UE est prête à combiner tous ses instruments, y compris ceux de la PSDC s'il y a lieu, pour apporter une assistance supplémentaire à la nouvelle Libye dans toute une série de domaines, ainsi que le Conseil des affaires étrangères l'a déjà indiqué dans ses conclusions du 10 octobre. Conjointement avec les autorités libyennes et la communauté internationale, l'UE continuera de s'attacher à lever les restrictions relatives aux avoirs libyens gelés à l'étranger, conformément aux souhaits et aux besoins de la population libyenne, ainsi qu'aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. Une relance rapide de l'économie libyenne est nécessaire pour soutenir le processus de transition. L'UE continuera de répondre aux demandes d'assistance humanitaire.
- 6. Le Conseil réaffirme qu'il est disposé à soutenir la Libye pendant le processus de transition et il salue l'inauguration par la Haute Représentante de l'UE, Mme Ashton, d'une délégation de l'UE en Libye.
- 7. L'UE est déterminée à approfondir et à renforcer ses relations avec le peuple libyen et elle se réjouit à la perspective de voir la Libye participer à la politique européenne de voisinage, ainsi qu'à des initiatives régionales telles que l'Union pour la Méditerranée."

- Syrie

Le Conseil a examiné la situation en Syrie.

Au vu de la gravité de la situation, le Conseil a suspendu les décaissements de la Banque européenne d'investissement à l'intention du gouvernement syrien dans le cadre de contrats de prêt liés à des projets, ainsi que les contrats d'assistance technique de la banque pour des projets souverains en Syrie. Il a en outre inscrit dix-huit personnes ayant commis des violations des droits de l'homme sur la liste des personnes faisant l'objet d'un gel des avoirs et de restrictions concernant l'entrée sur le territoire de l'UE en application de la décision 2011/273/PESC et du règlement (UE) n° 442/2011. Pour de plus amples informations, voir le communiqué de presse figurant dans le doc. <u>16724/11</u>.

Le Conseil a adopté les conclusions qui suivent:

"L'Union européenne demeure vivement préoccupée par la détérioration de la situation en Syrie, où, d'après les Nations unies, plus de 3 500 personnes ont été tuées depuis le mois de mars. Elle condamne à nouveau avec la plus grande fermeté la répression brutale et les violations généralisées des droits de l'homme

Le Conseil a discuté aujourd'hui de la situation en Syrie ainsi que du résultat de la réunion de la Ligue arabe qui s'est tenue samedi dernier à la suite du refus du gouvernement syrien de mettre en œuvre le plan de la Ligue arabe que la Syrie s'était engagée à appliquer le 2 novembre. L'Union européenne déplore qu'une fois de plus, le gouvernement syrien n'ait pas respecté ses engagements et qu'il continue d'opprimer sa propre population.

L'Union européenne se félicite des efforts déployés par la Ligue arabe pour mettre fin à la violence et assurer la transition démocratique que la population syrienne réclame avec courage depuis huit mois. Elle salue et soutient pleinement les décisions prises le 12 novembre par la Ligue arabe, qui témoignent de l'isolement croissant du régime syrien.

L'Union européenne continuera de réclamer une action vigoureuse de la part des Nations unies afin d'accentuer la pression internationale et exhorte tous les membres du Conseil de sécurité à prendre leurs responsabilités face à la situation en Syrie.

Au vu de la répression qui se poursuit en Syrie, l'Union européenne a décidé ce jour d'instaurer de nouvelles mesures restrictives à l'encontre du régime, en suspendant le versement des prêts de la Banque européenne d'investissement et en visant d'autres personnes responsables de la répression violente, ou qui y sont associées, ainsi que ceux qui soutiennent le régime ou en tirent profit. Conformément aux conclusions du Conseil européen du 23 octobre, l'Union européenne continuera d'imposer de nouvelles mesures, plus étendues, contre le régime aussi longtemps que la répression exercée contre la population civile se poursuivra.

L'Union européenne souligne qu'elle soutient résolument la population syrienne et elle salue les efforts déployés par l'opposition syrienne pour créer une plateforme unie et concevoir une vision commune pour l'avenir de la Syrie et la transition vers un système démocratique. L'Union européenne est prête à engager le dialogue avec des membres représentatifs de l'opposition qui adhèrent aux valeurs de la non-violence et de la démocratie, comme le Conseil national syrien. Elle partage la vision de ceux qui aspirent pacifiquement à vivre librement et dignement, dans le respect de l'État de droit et des droits de l'homme.

L'Union européenne engage les autorités syriennes à autoriser immédiatement l'accès des organisations et travailleurs humanitaires, ainsi que des missions d'enquête, notamment celles de la commission d'enquête internationale indépendante nommée par le Conseil des droits de l'homme en août dernier, et à permettre aux médias internationaux indépendants d'exercer leurs activités sans restrictions dans le pays.

L'Union européenne condamne avec fermeté les attaques visant des locaux diplomatiques. En vertu de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, les autorités syriennes ont l'obligation d'assurer la protection des missions et du personnel diplomatiques en Syrie."

- Tunisie

Les ministres se sont penchés sur la situation en Tunisie et ont adopté les conclusions suivantes:

- 1. "L'Union Européenne félicite la Tunisie pour la tenue, le 23 Octobre 2011, des premières élections démocratiques pour l'Assemblée constituante à l'occasion desquelles le peuple tunisien a exprimé librement et pacifiquement son choix. Elle félicite le peuple tunisien pour sa participation active au processus électoral. L'UE salue le rapport préliminaire de sa mission d'observation électorale et l'évaluation positive du processus électoral qu'il établit. Ces élections sont un tournant pour la Tunisie, et au-delà pour l'ensemble de la région.
- 2. L'UE félicite les candidats et partis qui ont participé au processus démocratique, et est, sur cette base, déterminée à travailler avec le nouveau gouvernement tunisien issu des élections au cours desquelles le parti Ennahda a recueilli le plus grand nombre de voix. Elle se réjouit par avance de voir le démarrage rapide des travaux de l'Assemblée constituante nouvellement élue qui aura à remplir la tâche historique d'établir le cadre d'un État fondé sur les principes démocratiques, le respect des libertés fondamentales et de l'État de droit, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la non-discrimination.
- 3. L'UE se tient prête à approfondir et intensifier son engagement avec les autorités nouvellement élues et la société civile dans la mise en œuvre des réformes, en vue d'apporter des réponses concrètes aux aspirations légitimes du peuple tunisien pour une démocratie et une société plus équitable basée sur une croissance économique inclusive et durable.
- 4. L'UE a approuvé une nouvelle approche, plus ambitieuse, de sa politique de voisinage afin d'apporter un soutien plus important aux pays de la région engagés dans une période de transition, comme indiqué dans les conclusions du Conseil du 20 juin 2011. Dans ce contexte, l'UE et la Tunisie ont établi un vaste agenda de coopération, qui inclut le lancement récent du dialogue pour la migration, la mobilité et la sécurité. L'UE rappelle également le soutien financier qu'elle a accru de manière significative. L'UE confirme son engagement à lancer des négociations sur un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA), visant à améliorer les possibilités d'accès aux marchés, dans le contexte des réformes engagées par la Tunisie, en vue de parvenir à une intégration économique progressive dans le marché intérieur de l'UE. Elle réaffirme sa disposition à mettre en place rapidement ce soutien, en conformité avec les besoins de la Tunisie et ses progrès dans la mise en œuvre de son programme de réformes. L'UE confirme également son engagement à reprendre et à achever les négociations du nouveau plan d'action qui consacrera le renforcement des relations entre l'UE et la Tunisie, à travers un partenariat renouvelé. L'UE soutiendra les nouvelles autorités dans leurs efforts en faveur de la démocratisation et d'un développement économique durable, notamment dans le cadre du groupe de travail UE-Tunisie lancé le 28 septembre 2011 à Tunis."

Corne de l'Afrique et Somalie

Le Conseil a débattu de la situation dans la Corne de l'Afrique et en Somalie.

Il a adopté un cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique, qui doit orienter l'action de l'UE visant à renforcer la paix, la stabilité, la sécurité et la prospérité et à responsabiliser les gouvernements dans la région. Le cadre stratégique fixe cinq priorités d'action pour l'UE: mettre en place des structures politiques solides et devant répondre de leur action; contribuer au règlement et à la prévention des conflits; atténuer les menaces émanant de la région qui pèsent sur la sécurité; encourager la croissance économique, et soutenir la coopération économique au niveau régional.

Corne de l'Afrique

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur la Corne de l'Afrique:

- 1. "Soulignant l'importance que l'UE attache à ses relations avec la Corne de l'Afrique, le Conseil a adopté ce jour un cadre stratégique pour orienter l'action de l'UE en faveur de cette région. Le Conseil est favorable à la proposition de la Haute Représentante de nommer un représentant spécial de l'UE (RSUE) pour la Corne de l'Afrique, qui consacrerait dans un premier temps toute son attention à la Somalie, à la dimension régionale du conflit et à la piraterie. Il attend avec intérêt l'élaboration de plans d'action à l'appui de la mise en œuvre du cadre stratégique.
- 2. Les relations que l'UE entretient de longue date avec la Corne de l'Afrique trouvent leur source dans l'importance géostratégique de la région et dans le souhait de l'UE d'améliorer le sort des populations qui y vivent et de contribuer à les arracher à la pauvreté pour qu'elles accèdent à l'autonomie économique. L'instabilité qui affecte la région constitue une menace croissante non seulement pour la sécurité des populations, mais aussi pour le reste du monde. L'UE n'aura de cesse de soutenir aussi bien les efforts régionaux, y compris par l'intermédiaire de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de l'Union africaine (UA), que les efforts engagés à l'échelon national pour rétablir durablement la paix, la sécurité, la justice et la bonne gouvernance sur la base des principes démocratiques d'ouverture, d'État de droit et de respect des droits de l'homme. Le cadre stratégique tient compte également de la nécessité de protéger les citoyens européens des menaces venant de certaines parties de la région, notamment le terrorisme, la piraterie et la prolifération des armes. Il recense en outre plusieurs défis communs tels que le changement climatique et la migration.
- 3. L'UE demeure profondément préoccupée par la crise humanitaire qui affecte plusieurs pays de la Corne de l'Afrique. Dans le droit fil de l'assistance fournie jusqu'à présent (pour un montant supérieur à 760 millions d'euros), l'UE continuera d'apporter une aide humanitaire neutre, impartiale et indépendante aux populations vulnérables, et elle invite l'ensemble des donateurs à accroître l'aide fournie et à renforcer la coordination de leur action. Le Conseil appelle toutes les parties à garantir aux acteurs humanitaires un accès sûr et sans entrave, conformément aux principes humanitaires internationaux.

- 4. Le Conseil souligne qu'il importe de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise humanitaire actuelle, et notamment l'insécurité alimentaire structurelle, la sécheresse récurrente et les conflits. L'UE continuera de soutenir les pays de la région et s'emploiera à cet effet à renforcer leurs capacités nationales par des stratégies de réduction des risques de catastrophe et des programmes de coopération le développement à long terme sur des questions comme l'état de préparation à la sécheresse, l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire. Afin que ce soutien donne toute sa mesure, il faut toutefois que les pays de la région assument la maîtrise du processus et aient la volonté politique d'engager une action structurelle propice à une agriculture et à un élevage durables, y compris en ce qui concerne les mouvements transfrontières, la gestion des ressources naturelles, et en particulier l'eau, ainsi que l'intégration commerciale et régionale.
- 5. La piraterie au large des côtes somaliennes nuit toujours à la sécurité maritime internationale ainsi qu'à l'activité économique régionale et internationale. Le Conseil continue de soutenir l'action méritoire menée dans le cadre de l'opération navale de l'UE contre la piraterie, EUNAVFOR Atalanta, qui assure la protection des navires du Programme alimentaire mondial et de l'AMISOM, et contribue à dissuader les actes de piraterie et à protéger les navires vulnérables. L'UE appuiera les travaux visant à accroître les capacités de la Somalie et de la région de la Corne de l'Afrique en général en matière de lutte contre la piraterie, y compris en renforçant encore les capacités maritimes et les moyens de poursuite et de détention. L'UE continuera de concourir au dépistage des flux financiers liés à la piraterie. LeRSUE pour la Corne de l'Afrique contribuera à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie cohérente, efficace et équilibrée de l'UE en ce qui concerne la piraterie qui englobe tous les aspects de l'action de l'UE.
- 6. Le cadre stratégique, qui figure en annexe, énonce les moyens permettant à l'UE de mettre en application son approche stratégique, en travaillant en partenariat avec la région elle-même et les principaux partenaires internationaux."

Le cadre stratégique figure intégralement dans le doc. <u>16858/11</u>.

Somalie

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur la Somalie:

1. "L'UE demeure inquiète de la situation en Somalie et des implications au niveau de la région; elle s'emploie à atténuer les conséquences de la dégradation de la situation humanitaire, à rétablir la sécurité et à contribuer à la paix, au développement et à la réconciliation à l'intérieur du pays. La famine a gagné six régions du sud de la Somalie, y compris Mogadiscio, et menace de s'étendre encore dans tout le sud et de toucher ainsi près de la moitié de la population. L'UE lance un appel à toutes les parties concernées pour que les acteurs humanitaires internationaux aient accès librement et en toute sécurité à tous ceux qui ont besoin d'aide. L'UE continuera de fournir une aide humanitaire aux populations les plus vulnérables et encourage d'autres à faire de même.

- 2. L'UE condamne les attaques incessantes menées contre des civils somaliens par Al Shabaab, notamment les attentats à la bombe perpétrés les 4 et 18 octobre à Mogadiscio. Elle est particulièrement préoccupée de voir que ces attaques s'étendent à des pays voisins, dont le Kenya, et que des citoyens européens sont enlevés; elle demande la libération immédiate de ces derniers. Ces agressions sont une menace, non seulement pour les pays voisins, mais pour toute la communauté internationale. L'UE appuie les efforts déployés pour enrayer cette menace, conformément au droit international; à cet égard, elle rappelle à toutes les parties qu'elles ont l'obligation de protéger les civils et de sauvegarder l'accès de l'aide humanitaire conformément aux principes humanitaires internationaux. Rappelant que l'action militaire ne saurait à elle seule instaurer une sécurité à long terme en Somalie, l'UE souligne que toutes les actions militaires et de sécurité en Somalie doivent faire l'objet d'une coordination avec le gouvernement fédéral de transition (GFT), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union africaine (UA) et les Nations unies afin de regrouper, dans le cadre d'une stratégie civile et politique solide, susceptible de garantir une paix durable, l'action militaire menée contre Al Shabaab.
- 3. L'UE réaffirme sa détermination à continuer d'appuyer politiquement et financièrement l'AMISOM et à soutenir l'action menée par l'UA pour obtenir l'aide de nouveaux donateurs. Elle rend hommage à l'engagement et au courage des troupes de maintien de la paix de l'AMISOM, qui, avec les forces de sécurité du GFT, ont payé un lourd tribut afin de contribuer à apporter la sécurité à Mogadiscio. L'UE invite l'AMISOM et les forces du GFT à poursuivre leurs efforts afin d'empêcher qu'il y ait des victimes civiles et à développer encore leurs capacités pour protéger les civils et faire en sorte que leurs droits de l'homme soient respectés. L'UE souligne que son soutien doit aller de pair avec des efforts politiques complémentaires de la part du GFT, notamment des initiatives visant à montrer aux personnes se trouvant dans des zones libérées et sûres de la capitale somalienne les effets bénéfiques que la paix peut avoir pour eux.
- 4. Conformément à son engagement d'aider à développer le secteur de la sécurité en Somalie, l'UE a décidé il y a peu de proroger la mission de l'UE visant à contribuer à la formation militaire des forces de sécurité nationales somaliennes (EUTM Somalia), en mettant l'accent sur le renforcement de leur chaîne de commandement et de leurs capacités d'autoformation. La mission accomplira ce mandat en coopération avec le GFT, l'Ouganda, l'AMISOM, les États-Unis et d'autres parties. L'UE félicite les premiers soldats somaliens bénéficiaires de cette formation pour les efforts qu'ils ont accomplis dans les récents événements de Mogadiscio et pour l'engagement dont ils ont fait preuve.
- 5. L'UE se félicite des résultats de la réunion de concertation qui a eu lieu à Mogadiscio du 4 au 6 septembre, lors de laquelle des responsables somaliens de premier plan, dont des représentants des institutions fédérales de transition, des régions du Puntland et du Gelmudug, ainsi que le groupe Ahlu Sunna Wal-jamaah, ont signé une "Feuille de route pour mettre fin à la transition".
- 6. L'UE maintiendra sa participation active au sein du comité technique institué pour suivre les progrès accomplis par rapport à la feuille de route; elle réaffirme que c'est en fonction de la rapidité et de l'ampleur de ces progrès qu'elle décidera de l'importance de l'appui qu'elle continuera d'apporter aux institutions fédérales de transition ou s'il y a lieu de renforcer cet appui.

- Rappelant les recommandations formulées par le groupe de contact international sur la Somalie lors de sa réunion de Copenhague des 29 et 30 septembre, l'UE lance un appel à tous les signataires de la feuille de route pour qu'ils mettent en œuvre les tâches qu'ils ont définies, en mettant l'accent sur: un processus constitutionnel viable, des efforts soutenus pour faire avancer la réconciliation; une réforme parlementaire effective, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national de sécurisation et de stabilisation de la Somalie, ainsi que d'une stratégie efficace pour la sécurité maritime et la lutte contre la piraterie. L'UE est consciente que ces tâches sont interdépendantes et est résolue à apporter une aide pour qu'elle puisse être pleinement mises en œuvre, à condition que les institutions fédérales de transition fassent la preuve de l'existence d'une volonté politique de tenir les engagements pris, d'améliorer la transparence et la responsabilisation financières et de s'attaquer réellement à la corruption. L'UE s'inquiète du rythme de mise en œuvre de la feuille de route et demande instamment aux institutions fédérales de transition de s'acquitter sans plus attendre des missions transitoires prioritaires.
- 8. Elle souligne, notamment, l'importance d'un processus constitutionnel de consultation crédible et ouvert à tous pour mettre en place un cadre constitutionnel avant la fin de la période transitoire, à savoir août 2012. Le processus de transition politique ne pourra aboutir que s'il est pleinement porté par les Somaliens, dans la transparence et sur la base d'une large participation. L'UE note que la participation au processus de consultation d'un nombre croissant de personnes déplacées à l'intérieur du pays peut être source de difficultés. Dans ce contexte, l'UE encourage le GFT à aller à la rencontre des acteurs locaux et régionaux, de la société civile, y compris les femmes, les dignitaires religieux et les responsables locaux, ainsi que d'autres groupes qui souhaitent participer de manière constructive à ce processus pour rétablir l'État de droit et un gouvernement constitutionnel en Somalie, et à œuvrer à la réconciliation.
- 9. L'UE demande en outre au GFT de mettre tout en œuvre pour lutter contre le terrorisme et s'engage à appuyer les efforts qu'il accomplit en ce sens.
- 10. L'UE, qui est déjà le principal donateur pour la Somalie, accroît actuellement son aide au développement pour permettre aux acteurs aux niveaux central, régional et local d'asseoir les fondements d'une stratégie civile pour l'instauration d'une gouvernance stable et responsable, l'amélioration des moyens de subsistance et la fourniture de services de base. L'UE continuera d'aider des régions de Somalie comme le Puntland, le Somaliland, ainsi que d'autres acteurs locaux, dont le groupe Ahlu Sunna Wal-jamaah, tant qu'ils réaliseront de nouveaux progrès dans la fourniture de services, dans la consolidation du processus de réconciliation somalien, dans la lutte contre Al Shabaab, ainsi que dans la coopération avec les institutions fédérales de transition et d'autres acteurs régionaux. L'UE veillera à ce que son action dans ces régions soit coordonnée avec celle d'autres acteurs internationaux.
- 11. L'UE insiste aussi sur la nécessité d'adopter une approche globale face à la piraterie, notamment pour un renforcement des capacités dans les secteurs maritime, judiciaire et pénitentiaire, en accordant une attention particulière à la Somalie. Elle préconise à cette fin une coopération accrue entre le GFT et les régions du Puntland, du Galmudug et du Somaliland.

- 12. L'UE demande que de nouveaux efforts soient faits pour rationaliser et améliorer la coordination entre tous les acteurs et donateurs internationaux en ce qui concerne la Somalie. La création, ainsi que cela a été proposé, d'un conseil conjoint pour la gestion financière réunissant le GFT et les donateurs doit être étudiée de toute urgence.
- 13. Le Conseil estime qu'une présence prolongée à Mogadiscio facilitera l'appui au processus de paix somalien; il invite la Haute Représentante et la Commission européenne à examiner de quelle façon cela peut être réalisé, en tenant compte de la situation en matière de sécurité."

Iran

Au cours du déjeuner, les ministres ont débattu des derniers développements en ce qui concerne le programme nucléaire de l'Iran, à la suite de la publication du nouveau rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"À la lumière du nouveau rapport de l'AIEA, qui doit être examiné par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, le Conseil exprime la préoccupation croissante que lui inspirent le programme nucléaire iranien et l'absence de progrès dans les efforts diplomatiques. Il condamne l'expansion constante du programme d'enrichissement iranien et se déclare particulièrement préoccupé par les conclusions du rapport du directeur général de l'AIEA concernant les activités iraniennes liées au développement de la technologie nucléaire militaire. Il a été constaté que l'Iran viole les obligations internationales qui lui incombent, dont six résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et dix résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

Nous demandons instamment à l'Iran de répondre aux préoccupations de la communauté internationale concernant la nature de son programme nucléaire en coopérant pleinement avec l'AIEA et en se montrant disposé à participer sérieusement à des discussions concrètes sur des mesures de confiance, comme l'a proposé la Haute Représentante au nom de l'UE 3 + 3.

Le Conseil a rappelé que le dernier Conseil européen l'a invité, dans ses conclusions, à préparer de nouvelles mesures restrictives à l'encontre de l'Iran. Le Conseil continuera à examiner la possibilité de prendre de nouvelles mesures ou de renforcer les mesures existantes, et il reviendra sur cette question lors de sa prochaine session, en tenant compte de l'attitude de l'Iran."

Politique de sécurité et de défense commune

Au cours du déjeuner, les ministres ont débattu des développements actuels et futurs, y compris les opérations, dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune, dans la perspective de la réunion des ministres de la défense du 30 novembre.

SESSION CONSACRÉE À LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Efficacité de l'aide

Le Conseil a établi la position de l'UE en vue du quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui se tiendra à Busan (Corée), du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011 (doc. *16773/11*).

Lors de la conférence de Busan, l'UE s'attachera à promouvoir les initiatives qui améliorent la transparence, favorisent un recours accru à la programmation commune au niveau du pays, renforcent la responsabilisation et l'évaluation des résultats et instaurent une nouvelle approche des situations de conflit et de fragilité. L'UE encouragera également un engagement accru des secteurs public et privé sur les questions relatives au développement.

En outre, le Conseil a établi une "garantie de transparence de l'Union européenne": il s'est engagé à publier des informations sur le volume de l'aide et l'affectation de celle-ci, à communiquer des informations indicatives sur les prévisions et des informations désagrégées sur les flux d'aide pertinents.

Corne de l'Afrique

Les ministres chargés du développement ont discuté de la coopération au développement et de l'aide humanitaire en faveur de la région de la Corne de l'Afrique.

Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (BCAH), environ 13 millions de personnes ont été touchées par la sécheresse et la famine dans la Corne de l'Afrique. Au 8 novembre, l'UE et ses États membres ont affecté un montant de 682 millions d'euros à la fourniture de denrées alimentaires et d'eau ainsi que de services d'assainissement, afin de faire face à la crise due à la sécheresse.

Avenir de la politique de développement de l'UE

Le Conseil a examiné des propositions de la Commission visant à recentrer l'aide au développement de l'UE, contenues dans le programme pour le changement (doc. <u>15560/11</u>).

Compte tenu du fait que le monde est en pleine mutation, il est proposé que l'aide au développement soit ciblée de manière plus efficace en soutenant les efforts déployés par les pays partenaires pour éradiquer la pauvreté, ce qui constitue l'objectif premier de la politique de développement de l'UE. L'UE ciblera dès lors son aide sur les pays dans lesquels elle peut avoir l'impact le plus élevé et se concentrera sur deux objectifs principaux: soutenir les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance, d'une part, et une croissance inclusive et durable au service du développement, d'autre part. Il est également proposé de distinguer les pays partenaires en fonction de leur niveau de développement, de coordonner davantage les activités des acteurs européens et d'améliorer la cohérence entre les différentes politiques de l'UE.

Le débat entre les ministres alimentera l'élaboration de conclusions du Conseil qui exposeront d'une manière exhaustive le recentrage de la politique de développement de l'UE lors d'une prochaine session du Conseil.

L'UE et ses États membres sont les plus grands pourvoyeurs d'aide publique au développement dans le monde. En 2010, ils ont versé 53,8 milliards d'euros, ce qui représente plus de la moitié de l'aide accordée au niveau mondial.

Appui budgétaire de l'UE

Le Conseil a examiné les propositions en ce qui concerne la future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers (doc. 15561/11).

Par appui budgétaire on entend l'acheminement de l'aide au développement vers le compte du trésor public des pays partenaires, ainsi que la responsabilité mutuelle, qui est basée sur une évaluation des performances. La Commission a proposé de rendre l'appui budgétaire accordé à partir de ressources de l'UE plus efficace en renforçant les partenariats contractuels existants avec les pays bénéficiaires de cette aide. Elle a en outre suggéré que les États membres coordonnent leurs approches en ce qui concerne l'appui budgétaire qu'ils fournissent par leurs propres moyens.

L'échange de vues entre les ministres contribuera à l'élaboration des conclusions du Conseil qui définiront la nouvelle approche en qui concerne l'appui budgétaire de l'UE.

RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL

Ouzbékistan

La dixième réunion du Conseil de coopération UE-Ouzbékistan s'est déroulée en marge du Conseil. Pour de plus amples informations, voir le communiqué de presse figurant dans le doc. <u>UE-UZ 4503/11</u>.

16756/11 21 ED

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Relations avec la Russie

Le Conseil a adopté la position de l'Union européenne en vue de la huitième réunion du Conseil permanent de partenariat UE-Russie qui se tiendra à Moscou le 17 novembre 2011.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Rapport annuel sur les politiques de l'Union européenne en matière de développement et d'aide extérieure

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport annuel sur les politiques de l'Union européenne en matière de développement et d'aide extérieure et leur mise en œuvre en 2010 (doc. <u>16768/11</u>). Le Conseil a pris acte des efforts accomplis par la Commission en ce qui concerne l'importance croissante accordée aux résultats et à l'efficacité de l'aide, ainsi que des efforts consentis pour mesurer les résultats et évaluer l'incidence de l'action menée.

Contributions de l'UE acheminées par des organisations des Nations unies dans des pays affectés par des conflits

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 3/2011 de la Cour des comptes, dans lequel la Cour détermine si l'acheminement des contributions de l'UE par des organisations des Nations unies est un moyen efficient, efficace et durable de venir en aide aux pays affectés par des conflits (doc. 16769/11). Le Conseil a salué le fait que la Cour ait conclu que la Commission, en faisant transiter les fonds par les Nations unies, a pu apporter de l'aide dans des régions qu'il aurait autrement été très difficile de cibler. Il s'est félicité en particulier de la conclusion de la Cour selon laquelle, étant donné le risque inhérent élevé dans les pays affectés par des conflits, les activités financées ont eu une incidence globale positive et la majorité des résultats obtenus ont des chances de durabilité raisonnables.

Fonds européen de développement

Le Conseil a adopté des conclusions qui constituent la position de l'UE en vue de l'estimation des résultats du 10ème Fonds européen de développement qui doit être réalisée avec les États ACP (doc. <u>16461/11</u>). L'estimation des résultats porte sur la performance financière ainsi que sur la performance quantitative et qualitative du 10ème FED (qui couvre la période 2008-2013), en particulier les résultats et l'impact, à l'aune des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme

Le Conseil a adopté les exposés des motifs actualisés concernant des personnes et des groupes faisant l'objet de mesures restrictives prévues par le règlement n°2580/2001 du Conseil. Il a également approuvé la lettre de notification à adresser aux groupes concernés accompagnée des exposés des motifs actualisés. L'avis sera publié au Journal officiel (série C).

Selon l'article 1^{er}, paragraphe 6, de la position commune 2001/931/PESC et l'article 2, paragraphe 3, du règlement n° 2580/2001 du Conseil, celui-ci est tenu de procéder à intervalles réguliers, et au moins deux fois par an, au réexamen des noms des personnes, groupes et entités inscrits sur la liste établie au titre de la position commune et du règlement susmentionnés, afin de s'assurer que leur maintien sur la liste reste justifié.

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

Relations avec l'Espace économique européen

Le Conseil a adopté la position commune de l'UE en vue de la 36ème session du Conseil de l'Espace économique européenne qui se tiendra à Bruxelles le 15 novembre 2011.

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA PROCÉDURE ÉCRITE

Libye - Mesures restrictives

Le 10 novembre, le Conseil a décidé par la procédure écrite d'abroger les dispositions de l'UE relatives à l'interdiction de survoler la Libye, mettant ainsi en œuvre la décision du Conseil de sécurité des Nations unies relative à la levée de la zone d'exclusion aérienne au 31 octobre 2011.